

## ANNEXE 1 AU REGLEMENT INTERIEUR

# CHARTE DE L'UTILISATEUR DES RESSOURCES INFORMATIQUES

La mise à disposition au grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque Cœur et Coteaux du Comminges afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces nouvelles technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

### Article 1 : Conditions d'accès

Toute personne peut s'informer de la vie de la Médiathèque Cœur et Coteaux du Comminges et consulter son catalogue sans être inscrite.

Tous les usagers inscrits et dont l'abonnement est valide peuvent utiliser les postes informatiques après s'être identifiés au moyen de leur identifiant et du mot de passe qui leur ont été communiqués lors de leur inscription. Ces identifiant et mot de passe sont strictement personnels et ne doivent pas être communiqués. Il est possible de modifier son mot de passe depuis la rubrique « mon compte ». Cette identification permet aussi de bénéficier de services particuliers tels que la consultation du compte, la réservation de documents ainsi que d'autres services.

Les personnes non inscrites à la Médiathèque Cœur et Coteaux du Comminges mais souhaitant pouvoir utiliser les postes informatiques doivent obligatoirement s'inscrire en tant qu'« usager internaute ». **Cette inscription gratuite** leur permet de retirer leur identifiant et leur mot de passe. Par la suite et si elles le souhaitent, leur abonnement pourra être modifié pour leur permettre l'emprunt de documents suivant les modalités existantes.

Pour les mineurs, l'inscription à la Médiathèque Cœur et Coteaux du Comminges est conditionnée par une autorisation parentale permettant l'accès à l'ensemble des services, y compris Internet. Par conséquent, l'utilisation d'Internet se fait sous la responsabilité légale des personnes détentrices de l'autorité parentale (père ou mère, tuteur légal).

La durée d'utilisation des ressources informatiques de la Médiathèque Cœur et Coteaux du Comminges est limitée à 1h30 par jour et par personne. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

L'utilisateur doit signaler au début de l'utilisation du poste informatique toute anomalie constatée. Seul le personnel est autorisé à intervenir en cas de panne sur le poste informatique.

### **Article 2 : Services offerts**

Les postes informatiques permettent :

- L'accès à Internet
- L'utilisation d'outils de bureautique

- L'impression de documents
- La connexion wi-fi

L'impression de tout document est payante selon le tarif fixé par délibération du Conseil Communautaire (cf annexe 2).

#### Article 3 : Responsabilité morale et respect de la législation

Chaque utilisateur est responsable de sa session de travail.

Il est interdit de modifier la configuration des postes, de télécharger des programmes sur les postes.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et des missions de la médiathèque. Sont donc interdits la consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques. La nature de ces interdictions concerne également les propos tenus par l'intermédiaire de la messagerie électronique.

L'utilisateur s'engage à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet (Code de la propriété intellectuelle).

L'utilisateur est informé que pendant les sessions son écran est visible par les bibliothécaires.

Les bibliothécaires se réservent le droit de faire cesser la consultation de tout site relatant des informations non conformes aux lois en vigueur (droits d'auteurs, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale...) ou toutes données contraires à la législation et aux bonnes mœurs.

La consultation de sites payants et toute forme de commerce électronique sont interdites.

#### Le dialogue en direct (ou chat) n'est pas autorisé.

La Médiathèque Cœur et Coteaux du Comminges ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de l'information trouvée par les utilisateurs sur Internet.

Malgré les filtres informatiques mis en œuvre, la Médiathèque prévient ses usagers que les informations disponibles sur Internet peuvent être de nature choquante. Elle ne peut être tenue pour responsable de son contenu.

L'utilisation des postes informatiques est soumise à l'acceptation de la présente Charte et à sa validation en ligne à chaque session.

### Article 4 : Cadre légal - sanctions

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la Médiathèque Cœur et Coteaux du Comminges conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

Toute infraction à la présente charte peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des postes informatiques, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque. La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges pourra par ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 227-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.